

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **Analyses de la qualité de l'eau des sources et du réseau imérien en 2023**

Les contrôles de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée par le réseau de Saint-Imier ou fournie à d'autres distributeurs (communes de Renan, Sonvilier, Villeret, syndicats d'alimentation en eau de Courtelary – Cormoret, du Chasseral et du Sergent) ont confirmé le respect des normes légales de qualité. Rappelons que plus de 100 analyses sont réalisées annuellement sur l'eau de la source de la Raisetete, du puits des Sauges, du réseau imérien et à l'entrée des réseaux partenaires. Les paramètres suivis sont la bactériologie, la chimie de l'eau, les pesticides, différentes familles d'hydrocarbure et de solvants industriels ainsi que des éléments traces permettant de mettre en évidence des pollutions provenant des eaux usées.

Aucune trace de pesticide, solvant industriel, micropolluant (médicament) n'a été mise en évidence lors de ces analyses durant les 9 premiers mois de l'année 2023, confirmant l'excellente qualité de l'eau distribuée. (cm)

### **Plan directeur énergétique communal**

## **Soirée de présentation et de débat**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur énergétique communal, les Services techniques de la Municipalité de Saint-Imier organisent une soirée de présentation de cette problématique le 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 19h00 à la Salle de spectacles de Saint-Imier (salle du Patchwork). Avec nos partenaires de Jura bernois. Bien sûr, une présentation de la situation énergétique actuelle à Saint-Imier, de l'état d'élaboration du plan directeur communal ainsi que les projets à l'étude sera réalisée. Ce sera l'occasion pour les participants de poser des questions et d'influencer la politique énergétique future de Saint-Imier.

Un apéritif étant prévu après les présentations, il est demandé aux personnes souhaitant participer de s'inscrire par courriel [services.techniques@saint-imier.ch](mailto:services.techniques@saint-imier.ch) jusqu'au 30 octobre 2023. (cm)

# Fenêtres de l'Avent

## Partager un moment de convivialité



La Municipalité de Saint-Imier, sous l'impulsion de la Commission culturelle, recherche des familles, associations, commerçants locaux ou écoles qui souhaitent participer à ce moment de partage.

Le principe est simple : durant toute la période de l'Avent, chaque soir, à tour de rôle, des fenêtres ou balcons visibles de l'extérieur, sont illuminés. Les personnes ou groupes de personnes qui se sont inscrits dévoilent leur fenêtre le jour choisi à 18h30. Tout-un-chacun est invité à assister à l'illumination de la fenêtre dans un esprit de convivialité. Les personnes inscrites sont libres d'organiser ou pas une collation ou une animation pour rendre leur illumination encore plus spéciale.

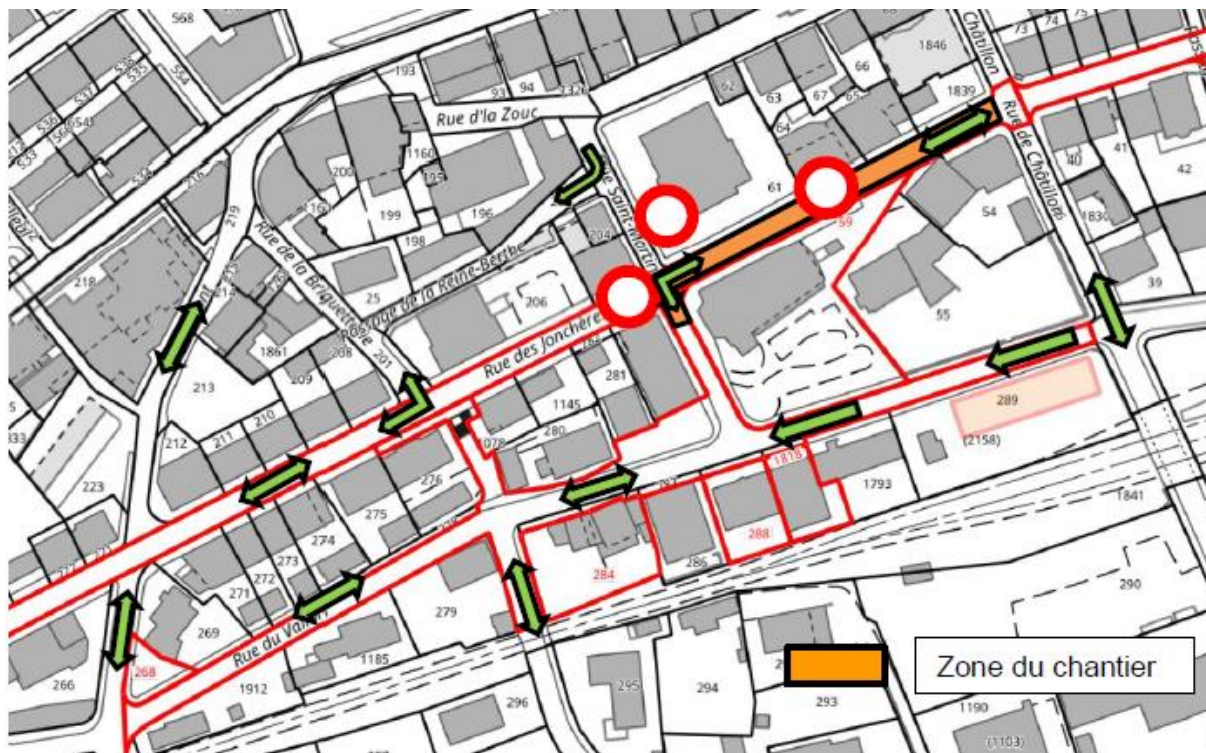
Les inscriptions se font à la chancellerie municipale ou par e-mail à l'adresse [info@saint-imier.ch](mailto:info@saint-imier.ch). Elles sont ouvertes jusqu'à la fin du mois d'octobre.

L'événement des Fenêtres de l'Avent débutera officiellement le 1er décembre et se poursuivra jusqu'à la veille de Noël. La population sera informée en flux continu des différentes fenêtres décorées.

La Municipalité remercie les Imériennes et les Imériens de leur participation afin que la commune de Saint-Imier vive ensemble les fêtes de Noël d'une manière conviviale et rassembleuse. (cm)

# Rue des Jonchères

## Renouvellement des conduites d'eau potable et de gaz



*Déviations prévues dès le 23 octobre 2023*

Le 10 septembre 2023, la conduite d'eau présente dans le carrefour entre les rues des Jonchères et Saint-Martin a connu une fuite très importante qui a occasionné des dégâts jusqu'à la rue du Vallon. Une première réparation a été effectuée les 11 et 12 septembre. Le 14 septembre, une nouvelle rupture a eu lieu à l'Est de la première, entraînant de nouveaux dégâts. Ces événements ne sont pas une surprise, l'âge de la conduite concernée dépassant 100 ans.

Compte tenu de cette situation extrêmement délicate (d'autres fuites peuvent avoir lieu de manière impromptue) et l'hiver approchant, il a été décidé de renouveler sans délai la conduite d'eau et celle du gaz entre les carrefours Saint-Martin et Châtillon. Après 3 semaines de travail, les conduites sont remises à neuf et les derniers bâtiments riverains raccordés ces derniers jours.

La dernière étape restant à réaliser cette année consistera à mettre en place un collecteur d'eaux claires dans le carrefour avec la rue Saint-Martin. Pour ce faire, ce dernier devra être partiellement fermé à la circulation routière jusqu'à mi-novembre 2023 comme le montre le plan ci joint.

Des accès provisoires aux bâtiments riverains de la rue des Jonchères seront mis en place

Les Services techniques remercient les riverains et les automobilistes pour leur patience et leur prudence aux abords du chantier. (cm)

## Rue des Fontenayes Installation d'un nouveau banc



*Le banc installé est provisoire dans l'attente de la réception du modèle commandé (photo : Pro Saint-Imier, M. Pini)*

Les habitués des balades à pied autour de Saint-Imier l'auront peut-être remarqué : un nouveau banc a été installé à la rue des Fontenayes depuis peu.

En effet, interpellée par M. François Nyfeler, directeur du home de la Roseraie, la Municipalité a répondu favorablement à sa demande d'installer un banc le long de la rue des Fontenayes où ses résidents ont l'habitude de se promener pour prendre l'air.

M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité dont dépendent les Travaux publics, a pris contact avec le président de Pro Saint-Imier, M. Mario Pini, pour lui proposer de collaborer à cette nouvelle installation. Le représentant de Pro Saint-Imier s'est montré enthousiaste et répondu favorablement à cette proposition, non sans en avoir préalablement référé à son comité. Une séance a été agendée sur place et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les détails du projet étaient organisés, le matériel commandé et le chantier achevé.

Grâce au savoir-faire des équipes de Pro Saint-Imier et à l'appui de M. Vincent Brahier des Travaux publics ainsi qu'à celui d'une entreprise de génie civil de la place bien connue, la Municipalité est en mesure d'offrir aux résidents du home de la Roseraie mais également à l'ensemble des Imériens un endroit où s'asseoir pour reprendre son souffle, ses forces ou simplement jouir d'une vue imprenable sur la Montagne de l'Envers.

La Municipalité remercie chaleureusement tous celles et ceux qui ont oeuvré à cette réalisation et se réjouit d'ores et déjà de son succès. (cm)



# Nonagénaire

Le 16 octobre 2023, le conseiller municipal Marco Pais Pereira et Yanick Courvoisier chef du Service administration générale et police, se sont rendus à la Rue du Soleil 13 pour célébrer le 90ème anniversaire de Nina Rea. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

## Taille des arbres, haies et buissons le long des voies publiques

La nature en ville fait partie de notre quotidien et contribue ainsi à notre qualité de vie.

Cependant, cette nature devient parfois trop exubérante. Les arbres et arbustes envahissent et encombrant les trottoirs et les routes causant ainsi des désagréments pour les équipes de la voirie qui sont confrontées à de nombreux obstacles qui empêchent ou rendent plus difficile l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. Cette exubérance engendre également des problèmes de sécurité en masquant la visibilité et la perception des différents utilisateurs de la route.

C'est pourquoi, les riverains des routes et trottoirs sont tenus d'entretenir leurs arbres, haies, buissons ou autres types de végétation de manière à respecter les profils d'espace libre des chaussées. Si nécessaire, il leur incombe d'élaguer ces éléments ligneux même plusieurs fois par année.

Les branches des haies, buissons et arbres surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. Les panneaux indicateurs routiers et le balisage pédestre ou cycliste doivent également être dégagés de manière à toujours pouvoir être perceptibles par les usagers.

Les propriétaires sont donc invités à examiner leur situation et à entreprendre les démarches nécessaires en vue de réduire l'ampleur de leurs plantations d'ici au 19 novembre 2023.

Passé ce délai, les services communaux feront un état des lieux des endroits problématiques et procéderont sans autre formalité à l'élagage de la végétation gênante ou mandateront une entreprise à cet effet. Ces opérations seront réalisées aux frais des propriétaires. (cm)

## Symbole commémoratif bernois Le Pommier rose de Berne a été planté



Le 28 septembre dernier, les employés des Travaux publics, à la demande de la Municipalité de Saint-Imier et sur recommandation de Mme Sylviane Messerli, ont planté un Pommier rose de Berne. Cette action fait suite à l'inauguration de la plaque dédiée au Symbole commémoratif bernois, en juillet dernier. Elle est en mémoire des victimes des mesures de coercition.

La population est invitée à se rendre sur place, au sud de la salle de Spectacles, et à observer ce nouvel arbre fruitier s'épanouir. Il rappellera à toutes et à tous cet épisode marquant notre engagement envers un avenir meilleur, construit sur des valeurs de compassion et d'attention envers nos concitoyennes et concitoyens.

La Municipalité tient aussi à remercier chaleureusement tous les employés communaux pour le suivi et l'exécution de ce projet. (cm)

Saint-Imier, le 17 octobre 2023